

# APPEL A PROJETS SCIENTIFIQUES MISHA

Années 2021-2022

*La Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA, USR 3227) publie un nouvel appel à projets en vue de la mise en place de programmes scientifiques pour les années civiles 2021 et 2022.*

*Les candidatures seront soumises à l'évaluation du Conseil scientifique international de la MISHA à l'automne 2020.*

*Les résultats seront communiqués aux candidats au mois de décembre 2020 et validés par le comité de pilotage de la MISHA.*

*Les programmes retenus seront intégrés dans le bilan du quinquennal de la MISHA en cours (2018-2022). Ils débiteront au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de deux ans.*

---

## OBJECTIFS ET MODALITES

---

Les programmes de recherche soutenus par la MISHA doivent s'inspirer des principes généraux exposés dans la Charte du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme <http://www.msh-reseau.fr/>

- **l'interdisciplinarité** : coopération effective de chercheurs issus de champs disciplinaires différents sur des objets communs ;
- **l'ouverture** à des coopérations **internationales**, notamment **européennes**, l'insertion dans des réseaux.

Les programmes interdisciplinaires de la MISHA bénéficient d'un financement à caractère incitatif d'un montant de 10 000 euros (soit 5000 euros/an) par projet. Il appartient aux responsables des programmes de rechercher, s'il y a lieu, les financements complémentaires nécessaires à la réalisation des projets. Les candidats peuvent, à cette fin, solliciter un soutien logistique du secrétariat scientifique de la MISHA.

Les pilotes de projets et leurs collaborateurs, pour l'organisation des activités de leur programme, sont invités à privilégier les services offerts par l'Unité de Service et de Recherche (USR 3227) de la MISHA :

- secrétariat scientifique (organisation de colloques, montage de dossiers d'appels à projets...),
- aide à la mise en place de sites web et communication,
- assistance audiovisuelle et informatique,
- soutien à la recherche de financements tiers et à la valorisation des recherches,
- le service d'aide à la publication en langue anglaise,
- les aides des deux plateformes du pôle Données numériques et savoirs (PHuN et PUD-S)

### Durée et objectifs

La durée est de **24 mois**.

Les travaux des programmes scientifiques interdisciplinaires retenus seront, pendant la durée de leur activité, présentés à deux reprises aux membres du Conseil scientifique de la MISHA:

- **fin 2021**, un bilan d'activité
- **fin 2022**, un bilan d'activité et un bilan scientifique

Les membres des programmes scientifiques interdisciplinaires s'engagent à contribuer de manière significative à la vie scientifique de la MISHA.

Outre les activités du programme auquel ils sont associés, ils seront invités à présenter leurs travaux au moins une fois par an à l'occasion d'un séminaire annuel des programmes organisé par la MISHA.

---

## PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

---

L'appel à projets 2021-2022 concerne deux types de projets : les projets blancs (thématique SHS à définir par les porteurs du projet) et projets sur thématique spécifique (voir ci-après). De quelque nature qu'il soit, le projet devra répondre à un même cahier des charges.

### Critères d'éligibilité :

- Respecter les consignes, notamment de taille/signes, pour la réponse à l'appel (voir document attaché)
- Être faisable sur la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2022.
- Avoir un caractère interdisciplinaire et regrouper des chercheurs d'au moins deux équipes du périmètre de la MISHA ou au moins une équipe sur site et une équipe d'un autre site en lien avec l'activité d'une autre MSH.
- Solliciter un des pôles de la MISHA (Pôle Données Numériques et Savoirs ou Pôle Espaces Germanophones)

### Nota bene :

- Un intérêt tout particulier sera porté aux candidatures comprenant un projet de valorisation de la salle Europe (exposition, représentation artistique, événements s'adressant au grand public, etc.), en lien avec les Présidences du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe (Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande) ou répondant aux grands enjeux de société définis par le CNRS, par exemple l'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur la société (cf. <https://www.inshs.cnrs.fr/fr/crises-sanitaires-et-environnementales-humanites-sciences-sociales-sante-publique>).
- Les candidats à l'Appel à projets Programmes de Formation-Recherche du CIERA peuvent déposer le même dossier pour l'appel à projets MISHA (<http://www.ciera.fr/fr/node/15837>)

### Critères d'évaluation des projets :

Le Conseil scientifique de la MISHA évaluera les propositions suivant les critères suivants :

- le **caractère interdisciplinaire** : croisement disciplinaire et association de chercheurs de différents champs ;
- le **caractère structurant ou d'amorçage du projet** : Le financement contribuera à faire exister ou renforcer des réseaux de chercheurs autour d'un objet ou une thématique de recherche et pourra préparer à la soumission de projet d'une nouvelle envergure (Idex, ANR, ERC, ...) ou pouvant être prolongé dans le cadre d'un ITI ;
- la dimension de **formation à la recherche** : association au projet des initiatives développées dans le cadre d'un doctorat ou post-doctorat existant, relation avec un séminaire doctoral ;
- le **caractère innovant** en proposant des avancées méthodologiques et conceptuelles : La description des sources, des méthodes, des terrains ou des corpus sera essentielle de ce point de vue. Une volonté d'inscrire la recherche dans le champ de la science ouverte et/ou du développement du numérique, serait particulièrement appréciée, mais en aucun cas une condition nécessaire.

### Calendrier

- **Envoi de l'appel** : 5 juillet 2020 et un rappel début septembre
- **Limite de dépôt** : 15 octobre 2020
- **Délibération du Conseil Scientifique** : fin novembre 2020
- **Résultats** : avant les vacances de Noël 2020

---

## APPEL A PROJETS THEMATIQUE

---

### L'environnement, nouvel espace démocratique et intergénérationnel

L'environnement est au cœur de l'actualité politique sous l'angle de l'urgence climatique mais également des mutations sociales. Il représente sous ses différentes formes et en tant qu'objet d'étude un nouvel espace dont s'emparent les citoyens les plus jeunes comme les seniors : les espaces verts à aménager en vue de « reprendre place » en ville ; les îlots de fraîcheur à multiplier pour lutter contre le réchauffement climatique ; l'économie verte favorisant la transition écologique des emplois ; le choc démographique corrélé aux ressources naturelles ; les risques environnementaux faisant naître en cascade des risques de santé publique et professionnelle. Les projets devront mettre l'accent sur le **prisme environnemental** à travers lequel les sciences humaines et sociales peuvent être mobilisées. En outre, l'environnement apparaît comme la *res publica* première remplaçant la citoyenneté au cœur des enjeux de responsabilité et de rénovation du **processus démocratique**. La sociologie de l'environnement, l'économie de l'environnement, le droit de l'environnement sont nés à la fin du xx<sup>e</sup> siècle en vue de s'emparer d'un nouvel objet d'étude. Appauvrie par le cloisonnement disciplinaire, la recherche en SHS en matière d'environnement se trouve déconnectée de la dimension institutionnelle ou territoriale. Relevant d'une approche systémique (interdisciplinaire et globale) et se prêtant parfaitement à une démarche de **sciences participatives**, l'environnement constitue un terrain d'étude ainsi qu'un paradigme scientifique susceptibles de reconfigurer l'analyse portée par les acteurs tels que les habitants, les acteurs économiques, les collectivités locales et déconcentrées mais aussi les chercheurs. Encourageant les liens avec les entreprises et les acteurs institutionnels, les projets de recherche soutenus s'inscriront dans la mise en dialogue des acteurs concernés (phénomène démocratique envisagé comme le cadre de réflexion et l'objet étudié), l'interdisciplinarité (entrecroisement des logiques environnementales et de santé, géographique, urbanistique, démographique, économique, sociologique, anthropologique, juridique, philosophique, littéraire...) et la mise en question du positionnement du chercheur.

#### Axes thématiques envisagés :

- 1. Nature en ville** (géographie, philosophie, sociologie, économie, urbanisme, architecture, démographie, littérature...)
  - Métabolisme urbain
  - Nouveaux modèles économiques
  - Nouvelles pratiques de mobilité
  - Nouvelles formes de construction des projets d'aménagement urbain
  
- 2. Entreprise et risques multisectoriels** (sociologie, économie, droit, géographie, histoire...)
  - Risques environnementaux adossés à d'autres risques (santé, emploi...) ; Prévention et prise en charge des maladies résultant d'une dégradation de l'environnement
  - Responsabilité sociétale des organisations
  - Conflits entre les acteurs économiques et sociaux (syndicats, associations de riverains...)
  - Transformations sociales (sur le travail, les modes de production, les organisations)
  
- 3. Territoire, Frontière et Risques** (histoire, géographie, sociologie, démographie...)
  - Influences transfrontalières
  - Sites industriels du Rhin supérieur
  - Reconversion des sites et Patrimonialisation
  - Conditions d'évolution de l'espérance de vie